

16/05/2012 [Recommander](#)

## Des devoirs mais pas de droits pour les élèves

L'**avant-projet** de règlement de la loi scolaire vaudoise (RLEO) a oublié les droits des élèves, dénonce la commission des jeunes vaudois. Elle faisait part hier de sa première prise de position officielle depuis sa création. «Mais où sont passés les droits des élèves dans le RLEO?», s'interroge la Commission des jeunes du canton de Vaud (CDJV) en jugeant que seuls les devoirs ont été concrétisés dans ce texte. Constituée en mai 2011, la CDJV est composée de 23 jeunes âgés de 14 à 18 ans, provenant de tout le canton et de statut varié.

**Face à ces lacunes**, le Département de la formation et de la jeunesse doit concrétiser le droit pour les élèves de s'exprimer sur toute décision importante qui les concerne directement. Il doit aussi inscrire dans le règlement le droit de participer activement à la vie de l'établissement par le biais des conseils des élèves.

**La CDJV demande** en outre au département de renforcer le droit à la protection de l'élève, en particulier face aux violences verbales ou physiques et contre toute forme de discrimination. Elle propose d'introduire le principe du devoir de respect et de non-discrimination proposé par le conseil des jeunes de Lausanne.

La CDJV souhaite également l'introduction d'une référence au label «Fourchette verte» afin de développer la qualité de l'alimentation dans les cantines. Elle préconise d'inscrire dans le RLEO deux menus au minimum par repas, dont un végétarien. ATS



**[Gagnez au SWISS LOTTO!](#)**  
Si la chance vous sourit, vous deviendrez millionnaire.  
[Tentez votre chance!](#)



**[eFinancialCareers.ch](#)**  
Abonnez-vous gratuitement à notre newsletter mensuelle dès aujourd'hui  
[Plus d'informations...](#)